

DR Provence Alpes du Sud
OJTG - Accueil Distributeur
Interface Raccordement
445 Rue André Ampère
13290 AIX EN PROVENCE

SIREN : 444608442
SIRET : 44460844211692
N° TVA IC : FR66444608442



Facture commerciale N° 3252-0705897814 du 24/11/2025

SD : 86500306898953Q

LA POSTE
586250 2057 515
ENE 1/ 2 1 2



HECTARE
251 RUE DU ROMARIN
34830 CLAPIERS



Nos références ENEDIS

N° de dossier : RC252H7IEQ5LB501
N° de téléphone : 04 90 13 92 70
e-mail : avignon-tpr@enedis.fr

Vos références

Code Adressage : 351338660_35133866000027

Informations de livraison / réalisation de la prestation

Nature de l'opération : Prestation de services
Adresse de réalisation de la prestation
HECTARE
622 Chemin de la Roubine
13560 SENAS

Client Acheteur

HECTARE
-
251 RUE DU ROMARIN
34830 CLAPIERS

SIREN : 351338660
SIRET : 35133866000027

Payeur

HECTARE
251 RUE DU ROMARIN
34830 CLAPIERS

Synthèse des montants facturés en Euros (€)

Montant HT	718,00
Montant de TVA	143,60
Montant TTC	861,60
Acomptes déjà versés (TTC)	-861,60
Montant à payer	0,00

Merci d'adresser votre règlement exclusivement en euros avant le 09/12/2025
Modalités de paiement en page 3

TVA acquittée sur les débits

Le règlement de cette facture est une condition obligatoire pour réaliser la mise en service de vos installations.

Détail de la facture :

N°	Description	Qté	Unité	Prix unitaire HT (€)	Montant HT (€)	Taux de TVA (%)
000010	Coûts variables Reprise d'étude	1	unité de service	134,00	134,00	20,00 %
000020	Coûts fixes Reprise d'étude	1	unité de service	584,00	584,00	20,00 %

Sous-total par taux de TVA	Montant HT (€)	Taux de TVA (%)	Montant de TVA (€)
	718,00	20,00 %	143,60

Total	Montant HT (€)	Montant de TVA (€)	Montant TTC (€)
	718,00	143,60	861,60

Acomptes déjà versés	Montant HT (€)	Montant de TVA (€)	Montant TTC (€)
	718,00	143,60	861,60

Montant à payer en Euros (€)	0,00
------------------------------	------

Comment payer votre facture

Vous réglez par virement :

Merci d'adresser votre règlement exclusivement en euros, par virement à l'ordre de Enedis sur le compte **LA BANQUE POSTALE** - IBAN FR9020041000015757552P02003 - SWIFT PSSTFRPPPAR, en reportant impérativement la référence du numéro de votre facture 3252-0705897814 dans le libellé de votre virement.

Vous réglez par CB (ou par virement instantané dans le cas du portail raccordement entreprise):

- Sur le portail raccordement Enedis Connect <https://connect-racco.enedis.fr>
- Ou sur le portail de raccordement entreprise <https://www.raccordement-entreprise-enedis.fr>

Vous réglez par TIP SEPA :

- Dater et signer le coupon TIP SEPA.
- Joignez un RIB
- Envoyez votre règlement à l'adresse figurant sur le TIP SEPA.

Vous réglez par chèque :

- Etablissez un chèque à l'ordre d'Enedis.
- Envoyez votre chèque accompagné du TIP SEPA non signé à l'adresse figurant sur le TIP SEPA.



Pénalités en cas de retard de paiement :

En cas de retard de paiement, les sommes dues sont majorées de plein droit de pénalités, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure. Ces pénalités sont calculées, sauf dispositions contractuelles contraires, sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage ; cette base ne peut être inférieure à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour où le paiement est exigible. Ces pénalités sont calculées à partir du premier jour suivant la date d'échéance du paiement jusqu'à la date de paiement effectif de la facture. En application de l'article D. 441-5 du code de commerce et seulement pour les professionnels soumis à l'article L. 441-1 du code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'échéance entraîne de plein droit l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement de 40 €.

Préavis de règlement sans frais pour le bénéficiaire. Aucun rabais, remise, ristourne et escompte ne seront accordés en cas de paiement à une date antérieure.

586250 2059 515 2/ 2 1 2

